

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21067601***Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le**- 1 JUIN 2021**

Le Greffier

N° d'entreprise : **0849 777 012****Nom**(en entier) : **FOOD AND BEVERAGE FINANCIAL TOOL**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Verte-Place 21 - 5660 Couvin****Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL- ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2021****ORDRE DU JOUR****-TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Les membres présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire décident à l'unanimité :

- de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: Route de Philippeville 57 à 5651 Tarcienne,
Région wallonne, à dater de ce jour.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents à l'assemblée.

Monsieur Bernard BLEUS,
PrésidentLa SARL de droit français ADVICES IN COMMUNICATION AND MARKETING, représentée par
Monsieur Bernard BLEUS.
Secrétaire

Déposé au tribunal de l'entreprise le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/05/2021

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).